

GUIDE DE L'ORGANISATION SANITAIRE MISE EN PLACE DANS LES ÉCOLES ET SUR LES TEMPS MUNICIPAUX À LA RENTÉE 2020

QUELLE ORGANISATION GÉNÉRALE SERA MISE EN PLACE À LA RENTÉE POUR ACCUEILLIR MON ENFANT ?

Tous les élèves seront accueillis à l'école dès le 1^{er} septembre 2020.

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire selon le protocole sanitaire. Néanmoins, la constitution de groupe classe dans chaque école de Breuillet permettra de limiter le mélange de l'ensemble des enfants. Les groupes seront constitués de 3 classes en maternelle et de 4 classes en élémentaire.

Chaque groupe disposera, en fonction du moment de la journée, d'un ou plusieurs référents munis d'un masque :

En maternelle :

- L'enseignant et l'ATSEM sur le temps scolaire.
- 2 animateurs minimum sur les temps périscolaires auxquels s'ajoute les ATSEM sur la pause méridienne.

En élémentaire :

- L'enseignant sur le temps scolaire.
- 3 animateurs durant le temps du midi, 2 animateurs en pré/postscolaire et le mercredi.

Votre enfant restera donc avec les mêmes enfants tout au long de sa journée (périscolaire du matin, temps scolaire, pause méridienne et périscolaire du soir). L'objectif étant de limiter les croisements des élèves entre les groupes.

Malgré l'absence de directives pour assurer un encadrement par groupe classe, nous ne pouvons envisager de mélanger l'ensemble des enfants de l'école.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Les enfants déjeunant à la cantine seront accompagnés au restaurant scolaire par l'un de leurs référents entre 11h30 et 13h30.

Les passages seront échelonnés pour accueillir uniquement des classes faisant partie d'un même groupe en même temps.

La distanciation physique entre chaque enfant à table est impossible avec des effectifs de classe complets. En revanche, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les enfants et le mètre de distance sera obligatoire entre les enfants de 2 classes différentes. Une désinfection des surfaces, tables et chaises sera réalisée entre le passage de chaque classe.

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les accueils périscolaires du matin et du soir reprennent leurs horaires normaux, soit une ouverture à 7h le matin et une fermeture à 19h le soir. Les groupes constitués seront respectés tout au long de la journée, y compris sur le pré et le postscolaire. Deux animateurs référents encadreront chaque groupe.

Nous vous rappelons que les réservations pour fréquenter ces différents temps d'accueil doivent être saisies par vos soins au plus tard le dimanche minuit pour toute la semaine suivante.

LE MERCREDI

La journée du mercredi doit s'inscrire dans la continuité des jours d'école afin d'assurer l'efficacité des mesures sanitaires mises en place. Pour maintenir l'organisation des journées scolaires et ainsi limiter les brassages, les horaires d'accueil du mercredi doivent être modifiés. Les enfants seront accueillis de 7h30 à 18h30.

Nous vous rappelons que pour réserver ce service, il convient de saisir vos besoins sur votre Espace Services Breuillet au plus tard le dernier mercredi du mois pour tous les mercredis du mois suivant.



L'ÉTUDE SURVEILLÉE

L'étude surveillée démarrera à compter du lundi 14 septembre. Afin de garantir la continuité des mesures sanitaires de la journée, les modalités de fréquentation seront assujetties au nombre d'inscriptions. Certains niveaux pourront être accompagnés par un animateur en postscolaire dans la réalisation de leurs devoirs. De même afin de permettre à l'ensemble des familles qui en ferait la

demande de bénéficier de ce service, la fréquentation de l'étude pourrait être limitée à 2 soirs par enfant.

LE CAR SCOLAIRE

Le service de transport fonctionnera normalement dès le 1^{er} septembre. Le port du masque n'est plus obligatoire au sein du car pour les enfants de primaire selon le protocole sanitaire. Les adultes (chauffeur et accompagnateur municipal) porteront un masque.

QUELLES AUTRES MESURES SANITAIRES ?

Depuis le 12 mai, les enfants sont sensibilisés aux gestes barrières. Les semaines et les mois qui suivront la rentrée scolaire se dérouleront avec ce même objectif de sensibilisation et de respect des consignes.

Les sens uniques de circulation, mis en place et testés en fin d'année scolaire, ont donné satisfaction en évitant de nombreux croisements. Ils seront donc maintenus au sein des bâtiments scolaires et toujours matérialisés par une signalétique simple et visible.

De même, les entrées et sorties d'écoles sont organisées de manière à éviter les regroupements trop importants, nous vous invitons à être attentifs aux modifications apportées.

Même si la distanciation physique n'est plus obligatoire à la lecture du protocole sanitaire, les espaces (classes, réfectoires et espaces communs) seront aménagés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les personnes. Tous les mobiliers non indispensables dans les espaces communs sont retirés.

Le lavage des mains est défini par le protocole sanitaire et sera scrupuleusement appliqué. Les élèves devront se laver les mains à l'arrivée le matin, avant chaque repas, après chaque passage aux toilettes et le soir en arrivant à l'accueil de loisirs ou en rentrant au domicile. Les sèche-mains électriques ont été débranchés et remplacés par des essuie-mains à usage unique.

Le personnel encadrant ainsi que tous les adultes fréquentant l'école (maternelle et élémentaire) ont l'obligation de porter le masque. De même aux entrées et sorties d'école, les parents devront penser à se protéger en respectant la distanciation physique et/ou en portant un masque.

Nous vous remercions de bien vouloir munir vos enfants d'une gourde étiquetée à leur nom. Elle les suivra tout au long de la journée.

L'aération des locaux est un geste qui restera systématique et durera au moins 15 minutes à chaque fois. Les classes seront toutes aérées avant l'arrivée des enfants, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Le nettoyage et la désinfection des bâtiments seront assurés quotidiennement par le personnel d'entretien. Un passage supplémentaire sera réalisé dans les sanitaires après le temps de restauration.

Un kit de nettoyage et du gel hydroalcoolique seront mis à la disposition de chaque adulte (enseignant, ATSEM et animateur).

Enfin, une prise de température de votre enfant doit être effectuée par vos soins avant de l'accompagner à l'école. **En cas de symptômes ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.**

EN CAS DE SUSPICION DE CAS DE COVID-19

Vous devez impérativement informer l'école et la mairie de l'apparition de symptômes chez votre enfant. **Au-delà d'une température de 37.9°C dans la journée, vous devrez IMPÉRATIVEMENT venir rechercher votre enfant.**

La constitution de groupe comme expliqué ci-dessus sur les temps scolaires, périscolaires et le mercredi permettra de neutraliser et d'isoler rapidement les cas contacts en cas de suspicion de COVID 19 sur l'école. Il est ainsi prévu d'informer les personnels et les parents d'élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant ou l'adulte malade afin d'appliquer ensuite une quatorzaine au groupe concerné.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE LA VILLE :



Breuillet en Poche, l'application mobile téléchargeable sur l'Apple Store et Play Store



Likez la page Facebook de la ville @Breuillet91



Sur le site de la ville www.ville-breuillet.fr